



communiqué

N°: 83
No.:

Le 17 juin 1985

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR CONVOQUE UNE RÉUNION
DE REPRÉSENTANTS DES PROVINCES ET DE L'INDUSTRIE
SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE PORCS VIVANTS
ET DE VIANDE DE PORC AUX ÉTATS-UNIS

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable James Kelleher, rencontrera demain, à sa demande, les représentants des provinces et de l'industrie pour discuter des récentes mesures de l'Administration fédérale et des gouvernements d'États américains venant menacer les exportations canadiennes de porcs vivants et de viande de porc.

Le mardi 11 juin, le département américain du Commerce annonçait que les paiements fédéraux et provinciaux de stabilisation, ainsi que certains programmes gouvernementaux, constituent un subventionnement des exportations canadiennes de porcs vivants et de viande de porc. Par conséquent, les exportateurs canadiens devront continuer à verser un cautionnement couvrant le montant du droit compensateur provisoirement établi. Cette enquête engagée le 23 novembre se terminera lorsque la Commission américaine du commerce international (USITC) prendra, d'ici le 25 juillet, une décision finale sur l'existence d'un préjudice pour l'industrie américaine.

De plus, quatre gouvernements d'État ont pris l'initiative de restreindre les importations de bovins du Canada en alléguant que le Canada n'interdisait pas l'antibiotique Chloramphenicol.

"Nous sommes fort préoccupés par ces mesures ainsi que par les perturbations et les problèmes qu'elles causent à nos éleveurs de porcs et à nos conditionneurs de viande. Je rencontrerai demain les représentants des provinces et de l'industrie pour faire le point sur la situation et pour assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour permettre à nos exportateurs de porcs vivants et de viande de porc de maintenir leur accès au marché américain".